



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

N° 32

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet mis en délibération : Communication sur les rapports annuels des délégués de service public pour l'année 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 DÉCEMBRE 2022

Le jeudi 1 décembre 2022 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 25 novembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : 48

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Dorine BOURNETON, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Monsieur Denys ALAPETITE, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Rémi LESCOEUR.

EXCUSES REPRESENTE(S) : 7

Madame Béatrice BELLIARD qui a donné pouvoir à Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Vittorio BACCHETTA qui a donné pouvoir à Mme Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Sébastien POIDATZ qui a donné pouvoir à Mme Blandine DE JOUSSINEAU, Madame Marie-Noëlle CHAROY qui a donné pouvoir à Mme Armelle GENDARME, Monsieur Hilaire MULTON qui a donné pouvoir à M. Antoine DE JERPHANION, Monsieur Bertrand RUTILY qui a donné pouvoir à Mme Judith SHAN, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT qui a donné pouvoir à M. Rémi LESCOEUR.

Madame Constance PELAPRAT a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur.

« Mes chers collègues,

Conformément à l'article L3131-5 du code de la commande publique, les délégataires de service public ont adressé à la Ville leurs rapports d'activité pour l'année 2021.

Ceux-ci ont été examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au cours de la réunion du 21 novembre dernier.

Une synthèse de ces rapports est présentée ci-dessous pour l'exploitation des services publics locaux suivants :

La piscine-patinoire : confiée à la société ESPACE RECREA à compter du 1^{er} juillet 2019, jusqu'au 30 juin 2024.

Le rapport d'activité 2021 correspond à la deuxième année pleine du nouveau contrat avec la société Récréa, de nouveau impactée par la crise sanitaire.

Ainsi, sur l'année, la piscine a comptabilisé 109 916 entrées « public » (- 61 % par rapport à 2019, année de référence) et la patinoire 40 369 entrées « public » (- 20 % par rapport à 2019).

Les deux structures parviennent à optimiser leurs créneaux grâce à leur forte amplitude horaire hebdomadaire (104h pour la piscine et 123h30 pour la patinoire).

La piscine est majoritairement fréquentée par les Boulonnais (80 % de la fréquentation publique, contre 37% pour la patinoire).

La politique de communication et de promotion figure comme un point essentiel de la gestion du délégataire, avec des campagnes de communication récurrentes (affichage, dépliants, tracts, web, prospection et publipostage) en harmonie avec la direction de la communication de la Ville.

Suite à la signature en 2020 de l'avenant n°1 concernant l'indemnisation de la fermeture des 2 équipements due à la crise sanitaire, la Ville et le délégataire se sont accordés sur une compensation complémentaire de 659 121 €, dont 460 845 € ont été comptabilisés sur l'exercice comptable 2020 et 198 277 € sur celui de 2021.

L'année 2021 génère un excédent de 24 408,31 € (contre 718,39 € en 2020).

En conclusion, il ressort que la contribution payée en 2021 par la Ville d'un montant de 1 434 590,96 € (CFF contractuel de 1 059 432,96 €, Indexation de 176 881 € et reliquat d'indemnisation de 198 277 €) couvre **48,15 %** du total des charges et que l'exploitation s'autofinance à hauteur de **51,85 %**.

Le cinéma Landowski : confié à la société CINEVOX jusqu'au 31 juillet 2024.

L'année 2021 fut une nouvelle fois marquée par la Covid -19. Cette pandémie a conduit à la fermeture des salles de cinéma pendant 138 jours dans l'hexagone et à la mise en place de jauges et d'un couvre-feu.

Dans ce contexte, la fréquentation du Cinéma Landowski a été de 23 940 spectateurs contre 22 897 en 2020, bien loin des 51 931 entrées de 2019.

Elle reste cependant supérieure à la fréquentation des salles mono-écran hexagonales, qui était en 2019 d'environ 10.000 entrées par an.

Le délégataire répond pleinement aux demandes de la Ville avec l'obtention du classement Art et Essai ainsi que des 3 labels, Recherche et Découverte, Jeune Public et Patrimoine et Répertoire.

Il propose des programmes destinés au jeune public, des animations et des actions de partenariat avec les acteurs de la vie locale (services municipaux, établissements scolaires, associations...) et des événements cinématographiques (avant-premières, soirées thématiques...).

L'analyse des documents comptables met en avant une situation financière de la société Cinévox avec un résultat net positif pour la deuxième année consécutive, à 78 034 €.

La crèche « Le manège enchanté » et son annexe « Le carrousel des Ours », confiées à la société « Les petits Chaperons Rouges » jusqu'au 31 décembre 2021.

La crèche collective « Le Manège enchanté », sise à l'angle de la rue de Sèvres et de la rue Gallieni, accueille 66 enfants (agrément de la P.M.I. de 60 berceaux avec un sureffectif possible de +10 %), âgés de 10 semaines à trente-six mois, du lundi au vendredi de 8h à 19h30.

En janvier 2009, il a été adjoint à la crèche une annexe de 14 berceaux, sise en face de l'équipement principal, nommée « Le Carrousel des ours »

En 2021, la crèche a accueilli 130 enfants, dont 5 fratries, de 125 familles (120 enfants de 113 familles dont 7 fratries en 2020).

Le projet pédagogique de l'établissement s'est conduit autour des axes suivants :

- La motricité libre
- Le projet livre
- Les activités en « libre-service » adaptés aux enfants
- La verbalisation
- Semaine du goût
- Partenariat avec la bibliothèque

Des réunions à thème et des cafés parents ont régulièrement été proposés :

- Réunions à thème autour de la joie
- Réunion à thème sur « la propreté chez l'enfant »
- Des « cafés parents », tous les derniers vendredis de chaque mois
- De novembre à décembre : exposition sur le thème du langage chez l'enfant

L'équipe qui assure le fonctionnement quotidien de la crèche comprend 30 personnes soit 29,2 ETP dont 26,2 ETP auprès des enfants :

- Équipe de direction : 1 directrice et 1 directrice-adjointe, stable sur toute l'année,
- 1 cuisinier (salarié du groupe ANSAMBLE en charge de la préparation des repas),
- Manège enchanté : 1 infirmière, 1 psychomotricienne, 3 EJE, 5 AP, 8,5 aides-auxiliaires, 2,7 agents de service ; soit 21,2 ETP.
- Carrousel des ours : 1 EJE, 2 AP, 1 aide auxiliaire, 1 agent de service ; soit 5 ETP.

27 professionnels, dont 26 en CDI, ont travaillé au sein de la structure en 2021. Cette équipe a été complétée de volantes pour pallier les postes vacants.

De très nombreux arrêts pour maladie (65) ont été comptabilisés parmi le personnel durant l'année 2021

La structure a comptabilisé 213 jours d'ouverture en 2021 : fermeture de l'établissement du 5 au 23 avril en raison de la situation sanitaire liée à la Covid 19 inclus.

Le nombre d'heures facturées s'établit à 143 550 (contre 116 704 en 2020) pour 122 856 (contre 98 659 en 2020) heures de présence effective.

Le taux de facturation est de 78,8%.

La moyenne de présence effective constatée est de 7,76 heures par jour et par enfant. La durée journalière moyenne facturée est de 9,06 heures/jour/enfant.

Le taux de facturation est légèrement inférieur à la moyenne de ceux constatés sur l'ensemble des établissements en délégation de service public de même nature.

La compensation financière pour contrainte de service public au titre de 2021 est fixée contractuellement à 294 429 €.

Le compte de résultat fait apparaître un total de charges de 1 223 576 € et un total de produits de 1 112 063 €, soit un résultat déficitaire de 111 513 €.

Pour le délégataire, le coût de revient horaire (1 223 576 € de dépenses annuelles / 143 550 heures facturées) s'établit à 8,05 € et le coût par place d'agrément à 16 535 € (1 223 576 € / 74 berceaux).

Pour la Ville, le coût horaire net s'établit à 2,05 € (294 429 € / 143 550 heures facturées par la société) et le coût par place d'agrément est de 3 979 € (294 429 € / 74 berceaux).

Les éléments recueillis permettent de montrer un bilan positif avec une nette amélioration du management avec une stabilisation des effectifs RH.

Le binôme de direction impulse une dynamique institutionnelle avec des projets innovants et des réunions à thème avec les familles.

La crèche « La ferme » : confiée à la société « People and Baby », jusqu'au 10 août 2025.

Cette crèche est située 2 rue de la Ferme.

Le service de PMI a fixé la capacité d'accueil de la structure à 60 enfants, de trois mois à moins de quatre ans, avec une tolérance de + 10 %, soit 66 enfants, accueillis du lundi au vendredi, de 8h à 19h puis de 8h à 18h30 à partir du mois d'août 2020.

En 2021, la crèche a accueilli 96 enfants de 93 familles (3 fratries).

L'organisation de la structure (accueil et circulation des familles) a été modifiée en raison de la situation sanitaire. Suite à la décision gouvernementale liée à la situation sanitaire, l'établissement a été fermé du 5 au 23 avril 2021.

Les axes de travail du projet pédagogique sur l'année 2021 ont été les suivants :

- la génération durable : nature, ouverture sur le monde, zen, communication, le beau et la communication
- des événements mensuels selon la thématique « mois en fête » : les olympiades, le cirque, les mots
- projet « art et nature »

L'équipe qui assure le fonctionnement quotidien de la crèche comprend contractuellement 23 personnes pour 22,18 équivalent temps plein (ETP), dont 17,25 ETP auprès des enfants.

29 agents, hors intérimaires, ont travaillé dans l'établissement durant l'année 2021.

607 jours d'arrêt maladie et 157 jours d'absences non justifiées ont été comptabilisées.

La structure a comptabilisé 214 jours d'ouverture en 2021 : fermeture de l'établissement du 5 au 23 avril en raison de la situation sanitaire liée à la Covid 19.

Le nombre d'heures facturées s'établit à 107 476 pour 101 502 heures de présence effective.

Le taux de facturation est ainsi de 79,7 %.

Par ailleurs, la moyenne de présence effective constatée est de 7,91 heures par jour et par enfant. La durée journalière moyenne facturée est de 8,37 heures/jour/enfant.

Ces indicateurs d'activités font apparaître un taux de facturation conforme à ce qui peut être observé pour des établissements de même nature. En revanche, la moyenne d'heure facturée par jour et par enfant est inférieure à la moyenne constatée dans les autres établissements.

Au titre de 2021, la Ville a versé une subvention pour contrainte de service public de 249 388 € à la société People and Baby. Le compte de résultat fait apparaître un total de charges de 859 293 € et un total de produits de 943 853 €, soit un résultat net de 84 560 €.

Pour le délégataire, le coût de revient horaire (859 293 € de dépenses annuelles / 107 476 heures facturées) s'établit à 8,00 € et à 14 322 € par place d'agrément et par an.

Pour la ville, le coût de revient horaire net (249 388 € versés à la société/ 107 476 heures facturées) s'établit à 2,32 € et à 4 156 € par place d'agrément sur la période.

L'analyse détaillée des comptes est réalisée par la direction du contrôle de gestion.

Le bilan 2021 montre une gestion qui se dégrade.

Les résultats positifs des 1^{ers} mois se sont détériorés tant sur le volet pédagogique, managérial (taux d'encadrement, 7 accidents du travail, 5 licenciements, 3 démissions, 1 non renouvellement de contrat, 607 jours arrêts maladies, le non-respect des délais quant à la production de documents demandés) que dans les relations avec les familles qui nous ont signalé leur mécontentement.

La Ville a demandé une amélioration franche et rapide, et mis en place un plan d'action concerté à cet effet.

La crèche et la structure multi-accueils « Cours Seguin » confiées à la société « Crèche attitude » jusqu'au 10 août 2025 à la suite de la conclusion d'un nouveau contrat de DSP .

Ces structures sont situées 13 cours de l'Île Seguin.

Le service de PMI a fixé la capacité d'accueil de la structure à **60 berceaux** pour la crèche collective et à **20 places** pour le multi-accueil, avec une tolérance de +10 %, soit respectivement 66 et 22 enfants, âgés de trois à trente-six mois, accueillis du lundi au vendredi de 7h45 à 19h15 jusqu'au 31 août et depuis le 1er septembre de 8h00 à 18h30 (harmonisation progressive des horaires de l'ensemble des structures, en DSP et en régie).

Durant l'année 2021, la crèche a accueilli 131 enfants.

L'organisation de la structure (accueil et circulation des familles) a été modifiée en raison de la situation sanitaire. Suite à la décision gouvernementale liée à la situation sanitaire, l'établissement a été fermé du 5 au 23 avril 2021.

L'équipe qui assure le fonctionnement quotidien des deux structures comprend contractuellement 31,3 ETP, dont 25,64 ETP auprès des enfants.

41 agents sous contrat, hors intérimaires, ont travaillé dans l'établissement durant l'année 2021.

Les axes de travail du projet pédagogique sur l'année 2021 ont été les suivants :

- la motricité libre
- le projet livre
- un travail sur les différents espaces de la structure (espace Montessori, transvasement, artistique, sensoriel) et le projet d'univers ludique
- la communication gestuelle associée à la parole
- les portes ouvertes
- le partenariat avec le Centre national du jeu
- la sensibilisation à la nature.

La structure a comptabilisé 213 jours d'ouverture en 2021 : fermeture de l'établissement du 5 au 23 avril en raison de la situation sanitaire liée à la Covid 19 inclus.

Le nombre d'heures facturées s'établit à 152 038 heures facturées pour 130 323 heures de présence effective.

Le taux de facturation est de 85 %.

La moyenne de présence effective constatée est de 7,65 heures par jour et par enfant. La durée journalière moyenne facturée est de 8,92 heures/jour/enfant.

Ces indicateurs d'activités font apparaître un taux de facturation dans la fourchette haute, comparés à l'ensemble des autres délégataires.

Au titre de l'année 2021, la Ville a versé une subvention pour contrainte de service public de 438 280 €. L'intégralité de cette somme a été enregistrée en produit d'exploitation par la société. Le compte de

résultat sur la période comptable (2020-2021) fait apparaître un total de charges de 1 371 863 € et un total de produits de 1 347 807 €, pour un résultat déficitaire de 24 056 €.

Pour le délégataire, le coût de revient horaire (1 371 863 € de dépenses annuelles / 152 038 heures facturées) s'établit à 9,02 € et le coût de la place d'agrément à 17 148 €.

Pour la Ville, le coût de revient net par heure en 2021 s'établit à 2,88 € (438 280 € / 152 038 heures facturées par la société) et le coût par place d'agrément à 5 479 €.

Le bilan de l'année 2021 s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Le turn over des professionnels a été moindre que l'année dernière (4 CDD et 3 intérimaires).

Le projet pédagogique met en avant des projets innovants qui donne une dynamique pour les équipes et une satisfaction des familles.

La communication avec le service de la Petite enfance est bonne, tout comme les relations avec les familles qui sont satisfaites.

Les structures de multi-accueils « Les enfants du paradis », « Koufra », « Les mouettes », confiées à la société « Evancia-Babilou » jusqu'en août 2024.

Ces structures se situent aux adresses ci-après:

- « Les enfants du paradis » au 137 rue Les enfants du paradis
- « Koufra » au 3 rue Koufra
- « Les mouettes » au 16 bis rue Heinrich

Le service de PMI a fixé la capacité d'accueil de chacune de ces trois structures à 20 berceaux, pour des enfants de 10 semaines à quatre ans (avec une tolérance de + 10 %, soit un total de 66 enfants), accueillis du lundi au vendredi de 8h à 18h30.

Durant l'année 2020, les trois multi-accueils ont accueilli 117 enfants (contre 110 en 2019) pour 112 familles.

Durant l'année 2021, les trois multi-accueils ont accueilli 115 enfants (contre 119 en 2020) pour 105 familles.

Les équipes assurant le fonctionnement quotidien des établissements sont composées ainsi :

- Les Enfants du paradis : 8,06 ETP soit 1 directrice, 1,07 éducatrice de jeunes enfants (EJE), 2,14 auxiliaires de puériculture (AP), 3 aide-auxiliaires (AAP), 0,85 agent technique ; dont 6,21 ETP auprès des enfants.

9 agents sous contrat ont travaillé sur l'année 2021, soit une faible rotation d'agent par poste : 1,1.

- Koufra : 8,06 ETP soit 1 directrice, 2,14 EJE, 1,07 AP, 3 AAP, 0,85 agent de service, dont 6,21 ETP auprès des enfants.

12 agents sous contrat ont travaillé sur la structure durant l'année 2021, soit 1,5 agent par poste.

- Les Mouettes : 9,1 ETP soit 1 directrice, 2 EJE, 2 AP, 3 AAP et 1 agent de service, dont 7,3 auprès des enfants (tous sauf la directrice et l'agent technique).

L'équipe a été stable sur l'ensemble de l'année en dépit de l'intervention d'intérimaires (34).
Un psychologue et un médecin vacataires complètent les équipes.

Les projets pédagogiques pour les différents établissements sont articulés autour des axes suivants :

- Les Enfants du paradis :
 - La continuité des soins notamment autour du repas avec des repères spatio-temporels. « Cela a permis une harmonisation des pratiques pour permettre à l'enfant de développer son autonomie ».
 - La communication aux familles et le travail autour des transmissions du matin et du soir ainsi que l'accompagnement à la parentalité avec des rendez-vous individuels ou des réunions en visio-conférence dues au COVID.
 - La création d'espace de jeu type « Montessori »
 - La mise en place d'ateliers « danse et pâtisserie » hebdomadaires pour les enfants
- Koufra :
 - L'aménagement de l'espace
 - L'organisation de l'accueil en multi-âge et en particulier la continuité des soins
- Les Mouettes » :
 - La proposition ludique et l'aménagement de l'espace en lien avec la pédagogie « Réggio »
 - L'exploitation de l'espace extérieur
 - Le temps des repas

Les structures ont été ouvertes 214 jours en 2021 (sauf « Les enfants du paradis » qui ont été ouverts 212 jours) : fermeture des établissements du 5 au 23 avril en raison de la situation sanitaire liée à la Covid 19.

▪ Les Enfants du paradis.

Le nombre d'heures facturées est de 35 018 heures pour 30 179 heures de présence effective.

Le taux de facturation est de 78,7 %.

La moyenne de présence effective constatée est de 7,12 heures par jour et par enfant, la durée journalière moyenne facturée est de 8,26 heures par jour et par enfant.

▪ Koufra.

Le nombre d'heures facturées est de 30 652 heures pour 26 586 heures de présence effective.

Le taux de facturation est de 68,2 %.

La moyenne de présence effective constatée est de 6,21 heures par jour et par enfant, la durée journalière moyenne facturée est de 7,16 heures par jour et par enfant.

▪ Les Mouettes.

Le nombre d'heures facturées est de 40 449 heures pour 34 688 heures de présence effective.

Le taux de facturation est de 90 %, ce qui représente un taux très au-dessus de la moyenne des autres établissements de même nature.

La moyenne de présence effective constatée est de 8,1 heures par jour et par enfant, la durée

journalière moyenne facturée est de 9,45 heures par jour et par enfant.

Au titre de 2021, la compensation financière de la Ville pour contrainte de service public est fixée contractuellement à 496 271 € pour la société « MPK ».

Le compte de résultat fait apparaître un total de charges de 957 756 € et un total de produits de 917 437 €, soit un résultat déficitaire de 40 319 €.

Pour le délégataire, le coût de revient horaire brut s'établit à 9,03 € (957 756 € de dépenses annuelles / 106 119 heures facturées, cumul des trois structures) et le coût par place d'agrément à 15 963 € par an (957 756 € de dépenses / 60 berceaux).

Pour la Ville, le coût de revient horaire net s'établit à 4,68 € (496 271 € de versement de subvention à la société / 106 119 heures facturées, cumul des trois structures) et le coût par place d'agrément à 8 271 € par an.

Les Enfants du Paradis : l'année 2021 aura été marquée par deux démissions sur 8 professionnels (directrice et l'infirmière). La situation sanitaire a eu sur l'année 2021 un impact sur l'absentéisme (2 long arrêt maladie).

Koufra : Les locaux ont été rénovés. Réorganisation avec une nouvelle directrice arrivée fin 2020. À noter trois démissions sur une équipe de 8 professionnels.

Des efforts pour ces deux structures dans la mise en place de projets et la dynamique d'équipe semblent nécessaire.

Les Mouettes : Même bilan que sur l'année 2020. Cet établissement fonctionne très bien et l'équipe est stable. Les conditions d'accueil ont été satisfaisantes tant du point de vue de la pédagogie mise en œuvre que des conditions d'encadrement et d'accueil sanitaires des enfants.

Le travail de la directrice est particulièrement à souligner sur la dynamique institutionnelle et le soutien aux deux autres structures.

La crèche « Yves Kermen » confiée à la société « Les petits Chaperons Rouges » jusqu'au 31 décembre 2021.

La crèche « Yves Kermen » se situe au 67, rue Yves Kermen Le service de PMI a fixé la capacité d'accueil de la structure à 60 enfants, de deux mois et demi à moins de quatre ans, avec une tolérance de + 10 %, soit 66 enfants, accueillis du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h. En 2020, la crèche a accueilli 97 enfants de 82 familles dont 15 fratries (90 enfants de 74 familles en 2019).

En 2021, la crèche a accueilli 98 enfants (97 enfants de 80 familles en 2020).

L'organisation de la structure (accueil et circulation des familles) a été modifiée en raison de la situation sanitaire. Suite à la décision gouvernementale liée à la situation sanitaire, l'établissement a été fermé du 5 au 23 avril 2021.

L'équipe prévue contractuellement pour assurer le fonctionnement de la crèche est de 22 personnes (22,1 équivalents temps plein) dont 17 auprès des enfants : une directrice infirmière-puéricultrice, une directrice adjointe infirmière, 17 professionnels de la petite enfance (3 éducatrices de jeunes enfants, 7 auxiliaires de puériculture, 7 aides-auxiliaires) ainsi que de 2 agents de service et un cuisinier. Un psychologue, un médecin, une psychomotricienne et une coordinatrice Petite Enfance vacataires complètent l'équipe.

Néanmoins en accord avec la Ville c'est une EJE qui est directrice adjointe depuis l'ouverture en

septembre 2016, et une des trois EJE a été remplacée par une infirmière en section.

En 2021, cette structure a fonctionné avec 29 professionnels différents, auxquels se sont ajoutés du personnel volant de la société mère.

Les axes de travail du projet pédagogique sur l'année 2021 ont été les suivants :

- La motricité libre
- Le projet livre
- Les activités en « libre-service » adaptés aux enfants
- La verbalisation
- Semaine du goût
- Partenariat avec la médiathèque

La structure a comptabilisé 214 jours d'ouverture en 2021 : fermeture de l'établissement du 5 au 23 avril en raison de la situation sanitaire liée à la Covid 19 inclus. Le nombre d'heures facturées, qui s'établit à 122 185 pour 97 514 heures de présence effective.

Le taux de facturation est de 82,7 %.

La moyenne de présence effective constatée est de 7,59 heures par jour et par enfant. La durée journalière moyenne facturée est de 9,52 heures/jour/enfant.

Ces indicateurs d'activités font apparaître un taux de facturation conforme à ce qui peut être observé pour des établissements de même nature.

Au titre de 2021, la Ville doit contractuellement une contribution pour contrainte de service public de 238 999,50 € à la société « LPCR DSP Boulogne Kermen ». L'intégralité de cette somme a été enregistrée en produit d'exploitation par la société.

Le compte de résultat de la société, qui intègre ces éléments, fait apparaître un total de charges de 945 884 € et un total de produits de 937 890 €, soit un résultat déficitaire de 7 994 €.

Pour le délégataire, le coût de revient horaire (945 884 € de dépenses annuelles / 122 185 heures facturées) s'établit à 7,74 € et le coût par place d'agrément et par an à 15 765 €.

Pour la Ville, le coût de revient horaire net (238 999,50 € de versement de subvention à la société / 122 185 heures facturées) s'établit à 1,96 € et le coût par place d'agrément et par an, à 3 983 €.

Les éléments recueillis permettent de montrer qu'une rotation de personnel, à l'identique de l'année 2020, reste un des axes d'amélioration à venir.

Ces changements de professionnels ne semblent pas avoir d'impact sur la satisfaction des familles. Il faut toutefois en tenir compte sur le plan pédagogique dans la continuité de prise en charge des enfants accueillis.

La crèche « Marcel Bontemps » confiée à la société « Les Petits Chaperons Rouges » jusqu'au 31 août 2022.

La crèche « Marcel Bontemps » est située au 17 traverse Jules Guesde.

Le service de PMI a fixé la capacité d'accueil de la structure à 80 enfants (60 enfants en crèche collective + 20 enfants en multi-accueil), de 10 semaines à quatre ans, avec une tolérance de + 10 %,

soit 88 enfants, accueillis du lundi au vendredi de 8h00 à 19h.

En 2021, la structure a accueilli 152 enfants, dont 7 fratries, de 144 familles (127 enfants de 122 familles en 2020).

L'organisation de la structure (accueil et circulation des familles) a été modifiée en raison de la situation sanitaire. Suite à la décision gouvernementale liée à la situation sanitaire, l'établissement a été fermé du 5 au 23 avril 2021.

L'équipe prévue contractuellement est la suivante :

- Une directrice infirmière puéricultrice qui supervise les deux structures,
- Un cuisinier,
- L'équipe pour assurer le fonctionnement de la *crèche*, composée de 21 personnes : une directrice adjointe EJE, 18 professionnels de la petite enfance (2 éducatrices de jeunes enfants, 6 auxiliaires de puériculture, 8 aides auxiliaires, 1 psychomotricienne, 1 infirmière) ainsi que de 2 maîtresses de maison.
- L'équipe pour assurer le fonctionnement du *multi-accueil*, composée de 8,8 personnes : une directrice adjointe EJE, 7 professionnels de la petite enfance (2 éducatrices de jeunes enfants, 2 auxiliaires de puériculture, 3 aides auxiliaires) ainsi que de 0,7 maîtresse de maison.

Ceci correspond à 31,8 ETP dont 25 auprès des enfants. Un psychologue et un médecin vacataires complètent l'équipe.

En 2021, cette structure a fonctionné avec 31 professionnelles en CDI (dont 6 personnes recrutées durant l'année 2021).

De nombreux arrêts pour maladie (50) ont été comptabilisés parmi le personnel durant l'année 2021.

Le projet pédagogique de l'établissement s'est conduit autour des axes suivants :

- La motricité libre
- Le projet livre
- Les activités en « libre-service » adaptés aux enfants
- La verbalisation
- Le partenariat avec la Ludothèque

Suite au COVID la réunion de rentrée, les réunions à thème et les cafés parents du premier trimestre ont été annulés, à la place des « cafés drive » ont été mis en place. Pour le second semestre des événements avec les familles ont été proposés (spectacles et fêtes).

Les thèmes et activités abordés ont été :

- La prévention contre les écrans avant 3 ans
- La motricité libre
- Des échanges pédagogiques autour des ateliers proposés aux enfants
- Fête de la plage
- Atelier parents/enfants (découverte des ateliers patouille et peinture aux épices)
- Fête de l'hiver

La structure a comptabilisé 209 jours d'ouverture en 2021 : fermeture de l'établissement du 5 au 23 avril en raison de la situation sanitaire liée à la Covid 19 inclus.

Le nombre d'heures facturées s'établit à 157 672 (132 883 en 2020) pour 145 408 heures de présence effective (111 443 en 2020).

Le taux de facturation est de 85,7 %.

Par ailleurs, la moyenne de présence effective constatée est de 8,7 heures par jour et par enfant. La durée journalière moyenne facturée est de 9,43 heures/jour/enfant.

Le taux de facturation et la moyenne horaire de présence effective sont particulièrement élevés comparativement à ceux constatés pour les autres établissements délégués de même nature.

La compensation financière de la Ville pour contrainte de service public est fixée contractuellement à 340 503 € pour l'exercice 2021.

Le compte de résultat fait apparaître un total de charges de 1 250 864 € et un total de produits de 1 309 576 €, pour un résultat net de 58 712 €.

Pour le délégataire, le coût de revient horaire (1 250 864 € de dépenses annuelles / 157 672 heures facturées) s'établit à 7,93 € et à 15 636 € par place d'agrément et par an.

Pour la Ville, le coût de revient horaire net (340 503 € de versement de subvention à la société / 157 672 heures facturées par la société) s'établit à 2,16 € et le coût par berceau est de 4 256 €.

Les éléments recueillis permettent de montrer un bilan positif et une gestion satisfaisante malgré la fermeture liée à la crise sanitaire et de nombreux arrêts maladie des professionnels.

L'établissement a accueilli durant la période du 27 au 31 décembre 2021 à la demande de la direction petite enfance un groupe d'enfants de la crèche Yves Kermen.

La crèche « Gallieni-Bellevue » confiée à la société « Crèche attitude » jusqu'au 10 août 2025.

La crèche est située au 188 bis, rue Gallieni.

Le service de PMI a fixé la capacité d'accueil de la structure à 60 enfants, de trois mois à moins de quatre ans, avec une tolérance de + 10 %, soit 66 enfants, accueillis du lundi au vendredi, de 8h00 à 19h00.

Durant l'année 2021, la crèche a accueilli 72 enfants de 69 familles (3 fratries).

L'organisation de la structure (accueil et circulation des familles) a été modifiée en raison de la situation sanitaire. Suite à la décision gouvernementale liée à la situation sanitaire, l'établissement a été fermé du 5 au 23 avril 2021.

Le projet pédagogique déployé durant l'année 2021 s'est particulièrement axé sur :

- l'inscription dans la démarche ECOLO-crèche
- la nutrition (investissement dans le potager)
- la mise en place de l'approche Snoezelen
- la mise en place d'ateliers de yoga

L'équipe qui assure le fonctionnement quotidien de la crèche comprend contractuellement 22 personnes pour 21,5 équivalent temps plein (ETP) :

- Une directrice IDE puéricultrice

- Un adjoint EJE
 - Un infirmier en section
 - 2 EJE
 - 1 psychomotricien
 - 4 AP
 - 9.2 aides auxiliaires
 - 1.3 agent polyvalent
 - 1 cuisinier
- Soit 17,2 ETP auprès des enfants.

34 agents ont travaillé dans l'établissement durant l'année 2021 (30 professionnels en CDI et 4 en CDD) soit près de 1,7 agents par poste, ce qui démontre une rotation du personnel assez importante. Par ailleurs, 34 intérimaires sont intervenus sur l'établissement durant l'année.

La structure a comptabilisé 213 jours d'ouverture en 2021 : fermeture de l'établissement du 5 au 23 avril en raison de la situation sanitaire liée à la Covid 19 inclus.

Le nombre d'heures facturées s'établit ainsi à 114 006 pour 107 515 heures de présence effective. Le taux de facturation est de 81,1 %.

Par ailleurs, la moyenne de présence effective constatée est de 8,41 heures par jour et par enfant. La durée journalière moyenne facturée est de 8,92 heures/jour/enfant.

Au titre de 2021, la Ville doit contractuellement une contribution pour contrainte de service public de 241 560 € à la société « Crèche Attitude Sirène ». L'intégralité de cette somme a été enregistrée en produit d'exploitation par la société.

Le compte de résultat fait apparaître un total de charges de 801 016 € et un total de produits de 924 089 €, soit un résultat net de 123 073 €.

Pour le délégataire, le coût de revient horaire (801 016 € de dépenses annuelles / 114 006 heures facturées) s'établit à 7,03 € et à 13 350 € par place d'agrément et par an.

Pour la Ville, le coût de revient horaire net s'établit à 2,12 € (241 560 € versés à la société/ 114 006 heures facturées) et le coût par place d'agrément et par an à 4 026 €

Les éléments recueillis permettent de montrer que le délégataire a su s'organiser pour une continuité d'accueil malgré des conditions de travail difficiles liées à une mauvaise conception de l'immeuble.

Un effort sur les aspects pédagogiques (nombre important d'intérimaires sur l'année 2021) reste à fournir.

Des visites du service petite enfance en lien avec la direction de l'établissement ont lieu pour poursuivre un accompagnement afin de soutenir cet effort.

Le réseau de chaleur et de froid dans la ZAC Seguin-Rives de Seine, exploité par IDEX Energies depuis le 1^{er} juillet 2006. L'échéance de ce contrat est fixée au 30 juin 2035.

L'exercice 2020/2021 a pour période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 et constitue le quinzième exercice comptable clos au titre de la convention actuelle et de la société dédiée.

Sur cette période, les travaux de premiers établissements ont concerné :

- La mise en place d'une passerelle autour de la TFP 1 (Thermo-frigo-pompe : centrale permettant de produire du chaud et du froid à partir de la géothermie), afin d'accéder en toute sécurité à tous les organes de la machine,
- l'ajout d'une batterie de condensateurs afin de limiter le courant réactif
- les travaux de raccordement du puit F2 (mis en service au début de l'exercice suivant)
- la réception des travaux réalisés lors de l'exercice 2019/2020 :
 - raccordement du 88 rue de Bellevue et du 7 rue traversière
 - le raccordement du bâtiment Métal 57 en chaud et froid
- La poursuite des travaux réseau de la pointe de la pointe amont de l'Ile Seguin

La performance énergétique du réseau a été en hausse lors de l'exercice 2020/2021. L'augmentation des besoins chaud due à une rigueur climatique plus importante ont permis un fonctionnement à de meilleurs taux de charge des machines frigorifiques : COP moyen annuel de 2,66, en hausse par rapport à la saison précédente de 0,10pts. Le manque de sollicitation des machines engendre un taux de charge partiel et une performance impactée.

Ce point mis en avant par le délégataire constitue un axe fort d'amélioration de la performance pour les saisons afin que le COP annuel moyen TFP dépasse les 3.

La performance frigorifique des installations a été particulièrement amélioré par un taux de charge optimisé des machines : EER moyen annuel CFPS de 2,56, en hausse de 0,44 pts.

Une réflexion pour une optimisation des performances avec la gestion du stockage de froid et l'inertie du réseau sera à mener.

La performance environnementale est moyenne avec un taux ENR chaud de 59,5%, légèrement en dessous de la moyenne nationale qui s'établit à 60% en 2020. Ce taux peut gagner plusieurs points grâce à des rendements optimisés et une mixité énergétique avec davantage de valorisation de chaleur issue des TFP par rapport à la vapeur CPCU.

Le contenu CO2 du réseau est toujours au-dessus de la moyenne nationale de 107 gCO2/kWh et stagne à 114 gCO2/kWh.

Le prix moyen de la chaleur est de 88,5€/MWh contre 73,5€/MWh sur les réseaux de chaleur enquêtés par Amorce sur 2020 et le prix moyen du froid est de 360,2€HT/MWh contre 174,3€HT/MWh sur les réseaux de froid enquêtés par Amorce sur 2020. Cependant, les tarifs du réseau de chaleur de Boulogne-Billancourt sont difficilement comparables avec d'autres réseaux en France.

Les faits marquants exposés par IDEX dans son rapport sont liés à la poursuite de la gestion de crise sanitaire avec une gestion organisationnelle et logistique soutenue afin de maintenir les équipes productives et en sécurité :

- Refonte du projet de la partie centrale de l'Ile Seguin ;
- Travaux en lien avec le Grand Paris : phase finale du dévoiement repoussée afin de permettre la fin des travaux qui précèdent ceux d'IDEX,
- Déploiement des réseaux chaud et froid sur le parvis Daydée (Ile Seguin)

La présence de l'estacade réalisée pour les travaux de la gare continue d'impacter le flux de la Seine au niveau de la pomperie, créant une zone d'arrêt de l'écoulement et provoquant l'accumulation

de vase, colmatant les installations et en provoquant l'arrêt.

Un bilan annuel comparatif des ventes d'énergie sur les 4 derniers exercices est présenté

Les exercices 2017/2018 et 2018/2019 ont été relativement stables

Une baisse notable des ventes de chaleur et de froid avait été remarquée sur l'exercice

2019/2020. Sur la saison 2020/2021, la baisse des ventes de MWh froid s'est poursuivie, en revanche les ventes de chaleur (usage chauffage) ont très nettement augmenté.

Au global sur la saison 2020/2021 :

Les ventes de chauffage ont été de 53,7 GWh (chauffage + ECS) soit une hausse de 26% par rapport à la saison précédente, en cohérence avec la hausse des DJU (2167 contre 1913) soit un ratio constant de près de 31 MWh chaud vendus / DJU.

Les ventes de froid ont été de 10,4 GWh soit une baisse de 15% par rapport à la saison précédente, avec un ratio autour de 30 MWh/DJClm. La principale cause mise en avant est l'impact du télétravail et des actions de maîtrise de l'énergie des abonnés.

Le marché biologique d'approvisionnement de plein vent sis Route de la Reine, confié à la société « Le Comptoir des marchés » jusqu'au 14 janvier 2022.

Le marché biologique est situé Route de la Reine entre la rue de l'Ancienne Mairie et la rue de Billancourt, côté n° impairs. Le nombre de places disponibles est réparti sur 200 mètres linéaires, offrant une capacité de 100 emplacements de 2m x 2m.

Le marché biologique se tient tous les samedis de 8h à 13h30 (horaire de vente).

Sur toute l'année concernée, 10 commerçants différents ont été présents sur le marché.

Les activités suivantes ont été représentées : maraîchage, boucherie, poissonnerie, production de pommes, ostréiculture, fleuriste, fromagerie, boulangerie.

Les recettes des droits d'exploitation (droits de place et de déchargement) se sont élevées à 11 145 euros. En parallèle, la société a récupéré 1 706 euros de redevance au titre des animations auprès des commerçants.

Les charges liées à l'activité des marchés (charges de personnel, redevance d'occupation du domaine public, frais de siège) ont représenté 13 873 euros.

En conséquence, le résultat d'exploitation est déficitaire de 1 022 euros.

Conformément à ses missions, la CCSPL a pris acte des rapports sur le prix et la qualité de ces services publics.

L'ensemble des rapports est à votre disposition en mairie, vous pouvez vous adresser au secrétariat général, qui vous les communiquera.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de la communication des rapports pour l'année 2021. »

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1411-3,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L3131-5,

Vu les rapports des délégués de service public pour l'année 2020,

Considérant que la Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le lundi 21 novembre 2022 pour examiner les rapports transmis par les délégués de service public pour l'année 2021,

Sur l'exposé qui précède.

DÉLIBÈRE

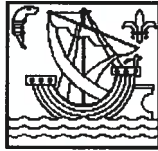
Article unique : Le conseil municipal prend acte des rapports produits par les délégués de service public pour l'année 2021.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

Transmis en préfecture le 6 décembre 2022
N° 092-219200128-20221201-136149-DE-1-1

Pour copie conforme,
le Maire,





VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE
ET DES ACHATS
SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
JP/SB

**Commission Consultative des
Services Publics Locaux**

PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Objet : Avis sur les rapports d'activités des Délégations de Service Public pour l'année 2021

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-et-un novembre

la Commission Consultative des Services Publics Locaux ayant été légalement convoquée, soit le 12 octobre 2022 et composée comme suit :

Membres à voix délibératives

Nom	Fonction au sein de la Commission	Présent	Absent dûment convoqué
Mme GODIN	Présidente	X	
Mme LAVARDE-BOËDA	Membre titulaire		X
M. MATHIOUDAKIS	Membre titulaire	X	
M. MARGUERAT	Membre titulaire	X	
M. CARAGE	Membre titulaire	X	
Mme RAPILLY-FERNIOT	Membre titulaire		X
Mme DE MAISTRE	Membre suppléant	X	
A.C.B.B. M. LEROY	Membre titulaire		X
Forum Universitaire Mme BELLEVAL	Membre titulaire	X	
C.A.B. M. CROSNIER	Membre titulaire		X

s'est réunie afin d'examiner les rapports d'activités des délégués pour l'année 2021.

Fait et clos à Boulogne-Billancourt le 21 novembre 2022

Signature du Président et des membres de la Commission :

Mme GODIN
Présidente

Mme LAVARDE-BOËDA
Membre titulaire

Absente

M. MATHIOUDAKIS
Membre titulaire

M. MAGUERAT
Membre titulaire

M. CARAGE
Membre titulaire

Mme RAPILLY-FERNIOT
Membre titulaire

absent

Mme DE MAISTRE
Membre suppléant



A.C.B.B.
M. LEROY
Membre titulaire

Absent

FORUM UNIVERSITAIRE
Mme *PETIN*
Membre titulaire

C.A.B.
M. CROSNIER
Membre titulaire

Absent